



Hébergement à titre gratuit

Par **naudrey92**, le **23/06/2009** à **09:36**

Bonjour,
Un de mes amis est algérien et son titre de séjour arrive à expiration le jour de la fin de son diplôme. Or, il a été embauché par une entreprise française quelques jours après ce terme. Une attestation d'hébergement lui a été demandée.
J'ai vu sur un site juridique que "l'attestation d'hébergement est utile si vous êtes hébergé-e chez des ami-es ou si votre adresse réelle ne suffit pas comme garantie de représentation".
Il m'a demandé de faire une attestation d'hébergement à titre gratuit alors qu'il n'habitera pas chez moi.
Cela posera-t-il problème ?
Merci par avance.
Cordialement.

Par **anais16**, le **23/06/2009** à **19:18**

Bonjour,
deux choses:
-votre ami travaillera alors en situation irrégulière ou a-t-il obtenu une APS de six mois suite à ses études?
-dans les deux cas, une attestation d'hébergement de "complaisance" peut être considéré comme une fraude, mais dans les faits il n'y a pas grand risque. A moins que la préfecture soit mise au courant et diligente une enquête, les adresses des étrangers sont prises en compte sans vérification. Par contre, les courriers de la préfecture lui seront adressés à votre domicile, vous devrez donc bien lui faire suivre son courrier. Si possible, faire venir certains courriers "officiels" à son nom à votre adresse comme "preuve de domicile effectif" (ex: facture SFR, relevés bancaires...).
Ne vous inquiétez pas, cela se fait très souvent.

Par **naudrey92**, le **23/06/2009** à **23:20**

Merci de votre réponse.
Mon ami est en règle et l'entreprise qui l'embauche est "signataire"
pour son autorisation de séjour.
Cela me rassure de savoir que cette pratique d'attestation
d'hébergement est courante.
Cordialement.
Audrey